



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

Troisième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 2-3 mars 2000

Document TDAG-3/13-F
16 février 2000
Original: anglais

Note du Directeur

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PROGRAMME SPECIAL EN FAVEUR DES PMA

1 Introduction

La CMDT-98 (La Valette) a approuvé un Plan d'action (PAV) qui comportait, dans son chapitre III, un Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA).

Les domaines prioritaires ci-après qui ont été adoptés dans le cadre de ce Programme, à savoir:

- mise en oeuvre de nouvelles technologies
- restructuration du secteur
- développement des télécommunications rurales
- développement et gestion de ressources humaines
- financement et tarifs

revêtent une importance jugée critique pour le développement plus rapide des télécommunications dans ces pays. Ce Programme fixe également les objectifs et les finalités à atteindre pendant le cycle 1999-2003. Plus important encore, une nouvelle stratégie a été adoptée en vue de **concentrer** simultanément sur quelques pays l'assistance fournie par l'Union, non seulement dans le but d'obtenir des résultats concrets mais aussi d'influer plus largement sur le développement et la croissance des réseaux de télécommunication. A sa session de 1999, le Conseil de l'UIT a adopté les critères visant à sélectionner un petit nombre de PMA par an et, au début de l'an 2000, le Directeur du BDT a officiellement lancé le programme applicable aux pays ci-après qui ont été choisis pour l'an 2000.

Région AFR: Comores, Ethiopie, Tanzanie et Tchad

Région AM: Haïti

Région AR: Soudan

Région ASP: Cambodge

Il convient de noter qu'à l'heure actuelle le continent africain regroupe 33 des 48 PMA inscrits sur la liste établie par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette liste doit être revue en décembre 2000 et il faut espérer que certains PMA pourront être supprimés de cette liste.

La pénétration des télécommunications est l'un des indicateurs clés, qui favorise le développement socio-économique et peut permettre à un pays d'être "radié" de la liste.

2 Critères de sélection des pays

Les pays seront choisis par l'UIT sur la base des critères suivants:

- a) Pays présentant une densité de lignes principales (LP) extrêmement faible, généralement inférieure à 0,5 LP pour 100 habitants.
- b) Pays dont le système de télécommunication a une capacité d'absorption suffisante pour permettre une exploitation judicieuse de l'assistance.
- c) Pays politiquement stable, dont les dirigeants souhaitent mettre en oeuvre les stratégies acceptées.
- d) Pays ayant subi une catastrophe naturelle ou sortant d'un conflit civil, mais offrant des conditions de sécurité et de stabilité politique suffisantes.

3 Objectifs

Les objectifs généraux du Programme spécial en faveur des PMA, tels qu'ils sont exposés au chapitre III du PAV, sont les suivants:

- a) Réformer le secteur des télécommunications, afin de mettre sur pied de nouvelles structures propices à un développement des télécommunications rapide et durable, dotées de réseaux modernes et bien gérés.
- b) Accroître le taux de pénétration des services de télécommunication pour en garantir un accès universel.

4 Finalités

- a) Satisfaire entièrement la demande de services de télécommunication dans les zones urbaines, ce qui impose pour ainsi dire d'éliminer les listes d'attente d'ici à l'an 2005 et d'atteindre une densité moyenne de 10 lignes principales pour 100 habitants dans ces zones.
- b) Parvenir dans les zones rurales à une densité de 2 lignes principales pour 10 000 habitants. Cette densité ne permettra pas encore aux habitants de ces zones d'accéder facilement aux services de télécommunication, comme le préconise Le Chaînon manquant, mais constitue un grand pas dans cette direction.

5 Mesures proposées

Des mesures ont été proposées pour chacun des 7 pays sélectionnés, afin d'y stimuler le programme de développement des télécommunications.

Les mesures découlent de l'un ou de plusieurs des 5 domaines prioritaires envisagés dans le chapitre III du Programme spécial en faveur des PMA, la raison d'être de chaque domaine prioritaire étant la suivante:

- a) restructuration du secteur: créer un environnement propice aux investissements du secteur privé et à une croissance plus rapide;
- b) mise en oeuvre de nouvelles technologies: moderniser et développer le réseau et aussi mettre en oeuvre des services novateurs;
- c) développement des télécommunications rurales: mener directement à l'accès universel;
- d) développement et gestion des ressources humaines: favoriser la stabilité de la gestion et du fonctionnement des services;
- e) financement et partenariat: accroître les investissements dans le secteur.

Les mesures précises qui seront financées par le BDT sont indiquées dans le Plan opérationnel.

6 Financement du Programme

Le BDT a inscrit une somme de 1,06 million de francs suisses dans le budget du Plan opérationnel pour 2000 au titre du chapitre III: Programme spécial en faveur des PMA. Il est prévu que les autres programmes du BDT correspondant aux différents chapitres du PAV accorderont la priorité qui s'impose aux PMA, comme cela est indiqué dans la Résolution 16 de la CMDT. Toutefois, l'ensemble de cette assistance joue principalement un rôle catalyseur. L'essentiel du financement du programme de développement des télécommunications doit donc être assuré par les pays eux-mêmes et par leurs partenaires. Il importe donc que l'assistance de l'UIT/BDT soit parfaitement ciblée:

- a) pour favoriser la création de partenariats afin d'accroître les investissements dans le secteur;
- b) pour créer, au niveau du pays, les conditions propices au développement de ces partenariats, c'est-à-dire mise en place d'un secteur réorganisé, doté d'un organisme réglementaire autonome et fort qui puisse encourager et contrôler l'action des différents participants.

Parmi les principaux partenaires de l'UIT-D il y a lieu de citer les Membres du Secteur qui sont expressément mentionnés au chapitre III du PAV. D'autres partenaires traditionnels – les institutions de financement ainsi que les institutions des Nations Unies et différents fonds continueront, sans nul doute, de contribuer à l'accroissement des investissements dans le secteur des télécommunications. Il est proposé d'organiser une réunion sur le partenariat ou une table ronde des donateurs afin d'examiner les différentes propositions ou les différents projets envisagés pour un financement éventuel.

7 Programme de travail

L'ensemble du programme sera mis en oeuvre selon le calendrier suivant:

Activité	Date d'achèvement prévue
1 Sélection des pays	3ème semaine de décembre 1999
2 Lancement du Programme	1ère semaine de janvier 2000
3 Rapport d'activité au GCDT	1ère semaine de mars 2000
4 Mesures acceptées par les pays	2ème semaine de mars 2000
5 Mandat, spécifications de l'équipement	4ème semaine de mars 2000
6 Rapport d'activité au Conseil	1ère semaine d'avril 2000
7 Sélection de nouveaux pays pour 2001	4ème semaine de juin 2000
8 Envoi sur le terrain de consultants, commande d'équipement	4ème semaine d'août 2000
9 Rapport d'activité au GCDT	1ère semaine de septembre 2000
10 Rapports, Recommandations	4ème semaine de novembre 2000
11 Réunion sur le partenariat	2ème semaine d'octobre 2000
12 Mobilisation des ressources	Activité continue
13 Première évaluation	Décembre 2000
14 Deuxième évaluation	Juin 2001

8 Orientations du GCDT

Le GCDT est prié de formuler ses observations et orientations sur la mise en oeuvre du Programme spécial en faveur des PMA.
